# Berl'info

## Juillet 2017

**Editeur responsable - Administration communale - Rue Antoine Dodion, 10 - B-4257 Berloz**
**Tél 019/33.99.99 Fax 019/33.99.88 www.berloz.be Berl'info N° 03/2017**

## Sommaire

- Stages d'été - dernières places disponibles P.2
- Fête à Rosoux P.2
- Le projet de Céline Champagne P.3
- Alexandre Frederick au Worldskills P.3
- FNC - Te Deum P.4
- Vie Féminine - Les prochaines activités P.4
- Appel à témoignages P.4
- S'impliquer dans un projet éolien P.5
- Le mot de l'ADL P.6-7
- Le nouveau COdT P.8
- Commission communale Sécurité routière P.8
- « 0 phyto » P.9
- Naissances, nécrologie P.10
- La remise des primes de naissance 2017 P.10
- Mariages P.11
- Noces de diamant P.12
- Vie Féminine Rosoux à Grand Bigard P.12
- Une rentrée scolaire durable P.13
- Accès des recyparcs aux commerçants P.13
- Commémoration à Flossenbürg et Visite de Dachau P.14-15
- Commémoration à Wereth P.16
- Echos de l'école P.17
- A la Croisée des Générations P.18-19
- La fête à Berloz P.20

## Horaire d'été à l'Administration communale

L'Administration communale fonctionnera en horaire d'été du 3 juillet au 25 août 2017 inclus.
Durant cette période, les bureaux seront ouverts le lundi de 8h00 à 18h00 et du mardi au vendredi de 8h00 à 14h30 sans interruption.
La permanence du samedi est remplacée par une permanence le lundi jusque 18h00.

## TOURNOI DE PÉTANQUE

**Dimanche 6 août 2017**

**Inscription GRATUITE** Tournoi en doublettes - ouvert à tous

## 3 Dimanche septembre 2017

## JOGGING 6 ou 11 Km

**Départ 10h15**
**Bar et petite restauration**

**Inscription GRATUITE**
**Caution 2€ pour le dossard**
**Tombola gratuite**

**Ces activités se déroulent au Complexe Multisports, rue de la Drève à Berloz**
**Plus d'infos prochainement dans votre boîte aux lettres**

Date de remise des articles pour le prochain Berl'info :
le 21 août 2017

Plusieurs stages sont déjà complets, il reste cependant quelques places disponibles pour les stages suivants :

**Musiques et danses du monde**
Semaine du 3 au 7 juillet
7-10 ans

**Les arts culinaires et le sport**
Semaine du 24 au 28 juillet
7-9 ans

**Devenons des artistes**
Semaine du 31 juillet au 4 août
6-8 ans

**Chaque jour une nouvelle aventure**
Semaine du 31 juillet au 4 août
10-12 ans

**Le descriptif complet de chaque stage et tous les renseignements concernant les inscriptions sont consultables sur le site Internet de la commune www.berloz.be**

# FÊTE DE VILLAGE ROSOUX - CRENWICK

DIMANCHE 20/08
Course de 4h de cuistax
Départ 14h00
Remise des prix vers 19h
**5ème édition**

SAMEDI 19/08
Brocante & Vide -greniers
Dès 8h00

Pain saucisse

Sandwiches
Café
Gaufres de Liège

Bar
Sous chapiteau

Animation musicale

Petite restauration
tout au long du week-end

## C'EST LA FÊTE AU VILLAGE DE ROSOUX !!!
## BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS !

*Le Comité est heureux de vous inviter à sa traditionnelle fête de village le week-end du 19 ET 20 AOÛT 2017 !*

*Réservation d'un emplacement pour la brocante (2€ les 3 mètres - 1€ le mètre supplémentaire) et/ou d'un cuistax : UN SEUL ET MÊME NUMÉRO : 0477/846.195*

## VENEZ NOUS REJOINDRE POUR...

LA BROCANTE le samedi 19 août dès 8h00 (fin vers 16h00)
Et/ou
LA COURSE DE CUISTAX le dimanche 20 août dès 14h00 (départ)

**DATES**
Samedi 19 août 2017
Dimanche 20 août 2017

**LIEU**
Rosoux-Crenwick (Berloz)
*Place de l'église*

**RÉSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS**
0477/846.195

**VOS HÔTES**
Le Comité de Rosoux-Crenwick

# Le projet de Céline Champagne...

Céline Champagne, Berlozienne de 22 ans, est étudiante à l'UCL en 3e BAC Bioingénieur. Avec 4 autres étudiantes, Clémence, Louise, Margaux et Pauline, elle participe au projet « Ingénieux Sud » proposé aux étudiants de l'Ecole Polytechnique de Louvain et de la Faculté des Bioingénieurs. Elles ont choisi de travailler sur un projet de coopération au développement d'une microbrasserie au Bénin.

Elles y travaillent depuis bientôt un an, en partenariat avec des étudiants locaux et partent en juillet au Bénin pour constater le résultat de leurs investissements.

Ce séjour va leur permettre de partager la culture belge et des connaissances quant à la fabrication de la bière avec des brasseurs béninois. Sur place, elles aideront la brasserie « J & G Locabrass » de Guillaume Lonhoudjo. Une réunion d'information adressée aux habitants de la région sera organisée afin de les sensibiliser au projet de Guillaume et ainsi de les inclure un maximum dans la chaîne de fabrication de cette bière.

L'objectif est d'améliorer le processus général de fabrication de la bière artisanale et ensuite de pouvoir commercialiser le produit dans un premier temps dans le département de l'Atacora, (dans la ville de Natitingou au Bénin), et nationalement à plus long terme.

Les bénéfices de ce projet sont multiples, notamment celui d'utiliser et de vendre des produits agricoles de l'Atacora, ainsi que de donner de l'emploi aux locaux.

Cela profiterait également aux hôtels, supermarchés, boutiques et particuliers.

Une récolte de fonds a été effectuée tout au long de l'année, leur permettant de financer le matériel utilisé pour le développement du projet ainsi que les frais du voyage.

**Ces jeunes formidables ont besoin de vous !** Votre contribution peut permettre à une microbrasserie de se lancer et aider à promouvoir l'économie locale ainsi que les produits locaux et traditionnels du Bénin. Vous aideriez également ces étudiantes à développer leurs compétences d'ingénieur et à réaliser ce projet prometteur qui leur tient très à cœur.

Sponsors, dons… toute aide sera la bienvenue ! Vous ressentez l'envie de soutenir ce projet ? Même une petite somme les aidera énormément. Il faut savoir aussi que les dons de plus de 40 € sont déductibles fiscalement.

Vous pouvez apporter votre aide en versant la somme que vous désirez sur le compte de l'ONG Louvain Coopération : BE94 3401 1111 1114, sans oublier la mention « Ingénieux sud groupe 10 ».

Plus d'informations ? benin.ingenieuxsud@gmail.com
Page Facebook : https://www.facebook.com/BBBingenieuxsud.

# Alexandre Frederick : un Berlozien talentueux

Dans le Berl'info de février 2017, nous retracions le parcours d'Alexandre et nous annoncions qu'il voulait encore faire mieux. C'est chose faite, il relève un nouveau défi !

L'an dernier, il avait participé à la compétition européenne « EuroSkills ». Cette année, il a été sélectionné pour faire partie de l'équipe belge des métiers manuels, techniques et technologiques qui participera à « WorldSkills ». Cette compétition mondiale des métiers se déroulera en octobre prochain à Abu Dhabi et rassemblera près de 1.300 compétiteurs venus de 77 pays.

Le Belgian Team est composé de 16 jeunes qui ont été soigneusement choisis lors de sélections nationales. Devenus ambassadeurs de notre pays et de leur métier, ces jeunes sont de vrais exemples d'excellence dans leur domaine. Alexandre est l'un d'eux et concourra dans la catégorie « Mécatronique ».

Nous sommes impatients de connaître son résultat mais nous sommes convaincus qu'il s'y distinguera et nous pouvons dès à présent le féliciter pour son engagement.

Alexandre, tous nos encouragements t'accompagnent !

Béatrice MOUREAU

# FNC Berloz

La section F.N.C. de Berloz vous invite au traditionnel
**Te Deum du 21 juillet en l'église de Berloz à 10h30**.
Un apéritif sera offert en fin de célébration.
Un repas convivial est possible.

Lieu de rendez-vous : « Ô saveurs de Hesbaye », rue de l'Eglise, Corswarem.
Les réservations sont souhaitées au plus tard le 14 juillet,
auprès de Monsieur Paul JEANNE – 0476/95 89 62.

# Vie féminine : annonce des prochaines activités

Le mardi 19 septembre
**journée à Dinant avec visite de la maison de la Pataphonie et de l'escargotière de Warnant**

Départ : 9h00 aire d'autoroute de Bettincourt
(Waremme, sens Bruxelles-Liège)
Déplacement en voiture,
des voitures avec chauffeurs vous attendent sur place
Retour : vers 18h (même endroit)

Prix : 12€ (compte VF Rosoux : BE52 0688 9102 0809)

Réservations pour le 1er septembre.
Attention : places limitées à 15 personnes !!!
Réservations :
Jacqueline Tél : 019/32.69.24
Patricia SMS ou GSM : 0475/89.16.57
Sonia mail : sonia.vermeire@skynet.be

Samedi 21 octobre
**Journée bien-être**
Comme le 29 avril : Soins par Nathalie Charue.
Lieu : Sprinter Club, rue de la Drève, 1 à Berloz.
Réservation auprès de Patricia pour le 7 octobre

# Appel à témoignages

En 1947, à Berloz, s'est déroulé un meeting aérien.
Nous recherchons des témoignages et des photos de cet évènement pour une personne souhaitant faire un article dans le Hangar Flying, un magazine dédié à l'aviation belge, ayant comme rédacteur en chef, Frans Van Humbeek, lui-même ancien pilote et grand spécialiste dans l'histoire de l'aviation belge.

Par ailleurs, en 1948, une demande avait été introduite pour ouvrir une école de pilotage avec un avion Piper Cub. Nous souhaiterions savoir si cette demande a abouti. Pour soutenir cette initiative, une association avait été fondée et nous cherchons également photos et témoignages de celle-ci.

Si vous avez le moindre renseignement, merci de contacter Monsieur Eric Dauchy, rue des Ecoles, 6 à Berloz 0498/51.30.77 edauchy@skynet.be

# L'énergie éolienne en Wallonie
# S'impliquer dans un projet éolien

Les citoyens et les communes ont de plus en plus envie de s'impliquer dans un projet éolien.
Certains d'entre eux se lancent dans l'aventure de la création d'une coopérative. Cette solution répond à des objectifs multiples.

1°) La coopérative permet une appropriation collective des ressources naturelles. Le vent étant un bien public, la coopérative aspire à ce que tout citoyen puisse avoir accès aux bénéfices de son exploitation.

2°) La coopérative poursuit un but social autour d'une structure démocratique.

3°) La coopérative vise, à terme, la mise en place de circuits courts : en acquérant ses propres moyens de production d'énergie, elle permet de fournir l'électricité directement du producteur au consommateur. La coopérative peut inclure une participation des autorités communales et/ou d'une intercommunale.

**Devenir coopérateur**

L'option la plus simple consiste à acheter une ou plusieurs parts dans une coopérative existante. Toute personne physique ou morale a le droit de devenir coopérateur. En acquérant des parts d'un montant accessible (entre 50 et 250 €), tout citoyen peut devenir copropriétaire d'une éolienne.
Le cadre de référence orientera les acteurs vers une structure détenue à hauteur de maximum 24,99% par la coopérative, et maximum 24,99% par la commune.

Les informations proviennent du site de l'APERE (Association pour la Promotion des Energies Renouvelables).

On dénombre en Wallonie plus de 25 associations citoyennes constituées autour de projets éoliens. La forme juridique la plus couramment choisie par les citoyens est la société coopérative à responsabilité limitée avec une finalité sociale ou pas (scrl fs ou scrl).

Le tableau ci –dessous reprend les associations citoyennes actives dans l'éolien dans un rayon de 40 km autour de Berloz

| Nom | Forme juridique | Communes |
|---|---|---|
| Basseeole | scrl | Bassenge |
| Champs d'énergie | scrl | Fernelmont |
| EnerCity | scrl | Villers-le-Bouillet |
| Enercoop.be | scrl | Wallonie, Bruxelles |
| HesbEnergie | scrlfs | Orp-Jauche (et toute la Hesbaye) |

Pour se renforcer et exister en tant qu'acteur propre, les coopératives se sont regroupées dans la fédération RES-coop (RES signifiant « Renewable energy source »).

Attention. le paysage éolien se complexifie. Les industriels lorgnent l'épargne citoyenne et développent des coopératives éoliennes financières à côté de leurs cousines citoyennes. Dans ces coopératives financières, les habitants ne sont pas propriétaires d'un morceau d'éolienne. Il s'agit d'un produit purement financier dénué de véritable implication citoyenne.

Dorn Jean – Ecopasseur de Berloz, Faimes et Geer

# Le mot de l'ADL

Bonjour à toutes et à tous ! C'est avec plaisir que nous nous approprions à nouveau un espace dans votre bulletin communal pour vous faire part de nos actions !

Vous trouverez ci-dessous un bref résumé de nos dernières nouveautés. Visitez notre site internet pour en savoir plus ou contactez-nous pour en savoir encore plus.

**Agri-Club : quels sont les avantages de la culture de miscanthus ?**

En partenariat avec la FRW, ValBiom et le CIPF, mais également avec les communes de Hannut, Lincent et Wasseiges, nous avons organisé, le 7 mars dernier, une rencontre ayant pour thème « La culture de miscanthus : associer lutte contre les coulées boueuses et développement local ». Une quarantaine de participants issus du monde agricole et des administrations communales étaient réunis pour assister à cette rencontre.

Cette graminée pérenne représente, en effet, un potentiel important de production de biomasse et compte de nombreux avantages : lutte contre les coulées boueuses, demande peu d'interventions et d'intrants, constitue un refuge pour la biodiversité, peut être valorisée comme combustible, litière, paillage horticole…

Après une présentation générale des intervenants, Frédéric Vandeputte du Centre Indépendant de Promotion Fourragère (CIPF asbl) et agriculteur confronté aux problèmes d'érosion, a exposé les méthodes culturales et les intérêts du miscanthus notamment contre les coulées boueuses. Laurent Somer représentant de ValBiom (Valorisation de la biomasse asbl) a ensuite prolongé la séance en présentant plusieurs projets intégrés à l'échelle locale.

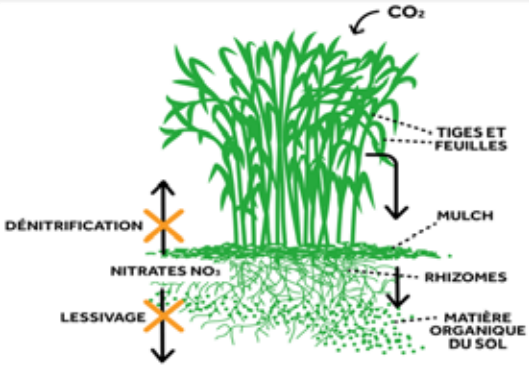


Suite aux exposés, les participants ont pu réagir et poser des questions. Plusieurs communes ont manifesté leur intérêt pour poursuivre la réflexion : l'étude d'incidence est réalisée gratuitement par ValBiom.

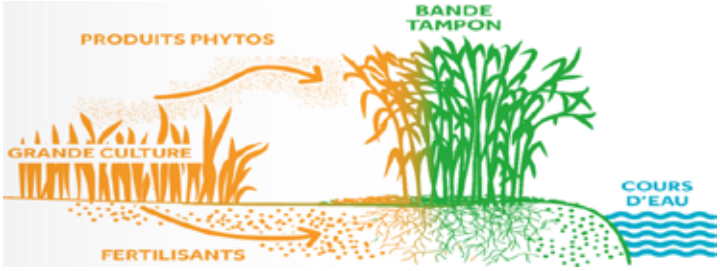


La rencontre s'est terminée par des échanges informels autour d'un gouter et du verre de l'amitié.

Retrouvez le compte-rendu complet sur notre site !

**Succès pour notre premier « Atelier du matin »**

Le 20 avril dernier, nous organisions notre premier petit-déjeuner sur le thème de la communication web. Celui-ci a réuni des entrepreneur(e)s issus de différents domaines : secteur informatique, courtage en certificats verts, créatrice d'opportunités pour gîtes et chambres d'hôtes, scrapbooking, architecte, psychologue, secrétaire, commerce de peinture naturelle, mécanicien poids lourds…

Lors de cette matinée, Monsieur Legast, formateur et coach en communication, nous a présenté les aspects théoriques de la communication (logo, réseaux sociaux, message véhiculé…). Monsieur Gyen, webmaster, a poursuivi la séance en abordant quant à lui les aspects plus techniques de la communication en ligne (choix du nom de domaine, gestion du site, référencement…).

La séance s'est clôturée par de nombreux échanges entre participants et intervenants. Une formule à réitérer prochainement !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter nos intervenants, ils se feront un plaisir de vous répondre :

Michaël Gyen : www.autartica.be - Vincent Legast : www.vincentlegast.be

**INDÉPENDANT(E)S – PARTICULIERS – Vous recherchez une salle pour vos événements ? Un garage à louer ? Des bureaux à vendre ?...**

Nous mettons à jour un listing pour répondre à vos besoins !

Afin de vous aider dans vos recherches, nous nous tenons à votre disposition notamment en vous proposant, sur notre site internet, une liste d'espaces disponibles pouvant accueillir différents types d'activités : réunions, bureaux pour le développement d'une activité indépendante, commerces à remettre, spectacles, concerts, mariages... Cette liste est tenue à jour une fois par semaine et reprend des informations récoltées tant sur le web que via le bouche à oreille.

Vous avez un espace à louer ou à vendre ? Vous cherchez un endroit pour développer votre activité ? N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par email afin que nous puissions croiser efficacement l'offre et la demande !

**À la recherche d'un emploi sur une de nos 4 communes ?**

Le tri est fait pour vous !

Nous vous aidons dans la recherche d'un emploi à Berloz, Donceel, Faimes ou Geer en centralisant les offres du territoire sur notre site. Celles proposées par le FOREM y sont présentées sous forme de liste et vous trouverez également trois moteurs de recherche : Neuvoo, MIRHW et Option Carrière.

Rendez-vous sous l'onglet « Recherche d'emploi ».

Localisy

**L'ADL Berloz-Donceel-Faimes-Geer convaincue par Localisy**

Localisy… Vous en avez probablement entendu parler et vous demandez peut-être encore de quoi il s'agit. Localisy est une plateforme en ligne dont l'objectif est de proposer aux clients et consommateurs des produits et des services qu'ils peuvent trouver dans des magasins et entreprises à proximité. Nombreux parmi ces derniers sont proposés près de chez eux et notre territoire regorge de savoir-faire.
Alors pourquoi laisser filer les clients potentiels vers des centres urbains plus développés ou encore vers les grandes marques ?

C'est pour contrer cette tendance que Localisy a vu le jour.

En tant que commerçant(e)s et indépendant(e)s, elle vous offre une visibilité plus élargie et permet de vous trouver plus facilement. Grâce à elle, vous pouvez être présent sur des supports de communication supplémentaires et très usités (Facebook, Google, Twitter…) mais aussi de vous distinguer de la concurrence.

Ces avantages ne demandent aucun investissement (ni financier, ni en temps, ni en énergie !).

L'objectif est noble, l'idée est bonne et les retombées sont concrètes : Localisy a fait ses preuves et l'ADL est convaincue de sa plus-value. Elle encourage donc ses commerces, indépendants et entreprises à saisir cette opportunité en réservant à l'équipe Localisy un accueil chaleureux lorsqu'elle leur proposera prochainement d'intégrer la plateforme.

Pour en savoir plus : visitez le site internet www.localisy.com ou contactez l'ADL : florence.goblet@publilink.be

**Plus d'infos sur l'ADL :**
www.berloz-donceel-faimes-geer.be
Retrouvez-nous sur Facebook et restez informé(e) de nos actions en cliquant sur «Like»
www.facebook.com/berloz.donceel.faimes.geer

Vous êtes indépendant(e) et vous ne recevez pas nos mails ? Contactez-nous !
emilie.massi@publilink.be (019/33.99.96)
florence.goblet@publilink.be (019/33.99.89)

# Entrée en vigueur du nouveau Code du Développement Territorial

Le 1er juin 2017, le CoDT (Code du Développement Territorial) remplace le CWATUPe (Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine).
Ce Code du Développement Territorial présente une refonte totale de la pratique du territoire en Wallonie.

**Quelques changements importants :**
• nouvelles procédures et nouveaux délais concernant l'analyse et le traitement des dossiers ;
• nouveux documents administratifs pour constituer la demande ;
• nouvelles procédures d'enquête publique et d'annonce de projet ;
• nouvelle procédure de régularisation concernant les infractions urbanistiques.
Pour mémoire, l'énergie, la voirie communale et le patrimoine font, à présent, l'objet de législations séparées.
Contrairement à ce qui a pu être annoncé dans les médias, les procédures ne sont pas toujours simplifiées et les délais de traitement se trouvent parfois allongés.
Nous invitons chaque demandeur à se renseigner auprès du Service Urbanisme AVANT l'élaboration de son projet et AVANT l'introduction de sa demande.

**Rappel de quelques actes et travaux soumis à permis :**
Liste non exhaustive des actes et travaux soumis (sous certaines conditions) à un permis d'urbanisme :
• construire, démolir, reconstruire un bien ;
• transformer une construction existante ;
• créer un nouveau logement ;
• modifier la destination de tout ou partie d'un bien (commerce par exemple) ;
• modifier sensiblement le relief du sol (déblais/remblais) ;
• boiser, déboiser, défricher ou modifier le couvert végétal ;
• abattre ou modifier l'aspect d'un arbre, arbuste ou d'une haie remarquable ;
• placer une installation mobile (roulotte, caravane...) ;
• déposer des véhicules usagés, mitrailles, matériaux ou déchets ;
• placer une ou plusieurs enseignes.

Le Service Urbanisme se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 16h à 17h.

Pour les futurs dossiers qui seront déposés à Berloz, le service vous communique les informations suivantes :
• Les délais de procédure seront de deux types (20 + 75 jours calendrier ou 20 + 115 jours calendrier) ;
• Les dossiers comprendront 6 exemplaires des plans minimum (demandeur, commune, SPW, cadastre, CCATM et recours).

En savoir plus : http://www.uvcw.be/codt/

# Commission communale « Sécurité routière »

Le nombre sans cesse croissant de véhicules engendre de plus en plus de problèmes, entre autres au niveau du stationnement, ce qui met en danger les usagers les plus faibles. La Commission communale « Sécurité routière » est bien consciente que trouver des solutions dans certaines rues est très difficile.

Quelques mesures ont déjà été prises pour augmenter la sécurité des usagers faibles : la mise en mode doux de la rue du Pont, la réglementation du stationnement rue Orban avec la création d'une zone sécurisée au carrefour avec la rue Trixhays.

Après ses visites de terrain afin d'établir un diagnostic des problèmes, la Commission estime qu'il n'est pas possible de généraliser la réglementation du stationnement sur tout l'ensemble du territoire. Aussi va-t-elle analyser la situation rue par rue. Il faudra du temps car toutes les solutions envisagées seront soumises au fonctionnaire du Service fédéral de la mobilité et des transports.

Nous avons la volonté de proposer des actions concrètes mais votre collaboration est nécessaire.

Petit rappel de quelques règles de base applicables dans notre commune :

**Vitesse :** En agglomération, la vitesse est partout limitée à 50 km/h. Toutefois, une limitation à 30 km/h (indiquée par un panneau C43) est imposée à certains endroits, à proximité des écoles, par exemple;

**Stationnement :** Il est interdit sur les trottoirs en domaine public en dehors des emplacements délimités par un marquage au sol ainsi que sur les dispositifs surélevés (plateau devant l'école) ;

**Priorité de droite :** Certains Berloziens se plaignent du non-respect de la priorité de droite. Dès lors, rappelons qu'elle est d'application dans toute la commune, une attention toute particulière devant être portée aux ruelles et impasses.

Un des souhaits de la Commission est de conscientiser tous les citoyens et de les inciter à respecter la réglementation car nous sommes tous concernés par la sécurité routière !

Proposer des solutions est une chose mais cela ne servira à rien sans votre collaboration et le respect de chacun.

Pour la Commission, la Secrétaire,
Béatrice Moureau

# « 0 phyto »

Depuis le 1er juin 2014, un programme wallon de réduction des pesticides a été mis en place pour arriver à « zéro pesticide » au 1er juin 2019. Il existe toutefois des dérogations pour traiter les chardons, rumex et espèces invasives.

Consciente de l'impact néfaste des pesticides sur l'environnement et la santé humaine, la commune de Berloz s'est déjà engagée à ne plus utiliser de pesticides et ce, depuis 2015.
L'entretien des espaces publics en est devenu beaucoup plus difficile, il est admis que le désherbage mécanique prend 3 fois plus de temps que le désherbage chimique. Or, aucune aide financière pour engager du personnel ou acheter du matériel de désherbage n'a été accordée aux communes.

Nous avons entamé un processus de gestion différenciée, il s'agit d'une gestion qui consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace vert, de façon à mieux respecter l'environnement et la santé humaine. Il faut donc choisir l'aménagement le plus adapté : changement de revêtement (enherbement, dalles alvéolées…), paillage, plantes couvre-sol, fauchage tardif, parterre de vivaces, prairie de tonte différenciée, prairies fleuries, haies vives…

Il va de soi que c'est un investissement à long terme, les aménagements se feront progressivement.

Nos ouvriers font le maximum pour assurer l'entretien de notre commune mais nous sommes aussi tributaires de circonstances indépendantes de notre volonté (conditions climatiques, maladie et congé du personnel, matériel en réparation, travaux à faire en urgence…).

Nous espérons pouvoir compter sur votre compréhension et votre tolérance.

**Rappel de quelques règles de « bonne gestion » et de civisme.**

Chardons et orties : Les propriétaires, usufruitiers, locataires ou occupants sont tenus d'empêcher la venue en floraison des orties, chardons ou autres mauvaises herbes qui pourraient croître dans les jardins ou autres terrains dont ils ont la charge.

Trottoirs : Dans les parties agglomérées de la commune, tout occupant est tenu d'enlever les herbes qui poussent sur toute l'étendue du trottoir et/ou de l'accotement longeant sa propriété, y compris la rigole si elle existe.

Déjections : Il est interdit à toute personne ayant des animaux sous sa garde de les laisser déposer leurs excréments en tout autre endroit que les avaloirs et/ou les espaces sanitaires aménagés à cette fin. En cas de non-respect, la personne responsable est tenue de ramasser les déjections et de les déposer dans un avaloir ou, emballées, dans une poubelle publique. Toute personne accompagnée d'un animal doit donc être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections.

Chiens : Il est interdit de laisser circuler les chiens sur la voie publique ou dans des lieux publics sans qu'ils soient tenus en laisse et, s'ils sont potentiellement dangereux, sans être porteurs d'une muselière.

Le respect de ces quelques règles ne saurait qu'améliorer notre cadre de vie.

Béatrice Moureau,
Echevine de l'agriculture

# Naissances

Youri DELANDSHEERE
né le 21 avril 2017
fils de Jonathan DELANDSHEERE
et de Emmanuelle MILQUET

Sacha DISALVO
né le 29 mai 2017
fils de Steven DISALVO
et de Jessika OLIVEIRA DI MELO

Luka DISALVO
né le 29 mai 2017
fils de Steven DISALVO
et de Jessika OLIVEIRA DI MELO

Lucas DOPPAGNE
né le 31 mai 2017
fils de Tania MOLLE
et de Ludovic DOPPAGNE

Anaëlle CATTOUL
née le 13 juin 2017
fille de Stéphanie COLLIN
et de Geoffrey CATTOUL

*Attention,*
*Si vous ne souhaitez pas voir apparaître votre nom ou le nom de votre enfant dans le Berl'info, veuillez contacter préalablement le service communication (Christine Matagne 019/33.99.92 ou christine.matagne@berloz.be)*

# Nécrologie

Madame Florence LONGREE
Née le 17 septembre 1935
Décédée le 7 mai 2017

Monsieur Serge AMADORI
Né le 21 novembre 1956
Décédé le 1er juin 2017

# La remise des primes de naissance 2017

Le samedi 6 mai, la commune de Berloz a mis à l'honneur ses nouveaux citoyens nés en 2016. Ce sont 29 enfants qui ont vu le jour entre le 7 janvier et le 31 décembre !
Comme l'an dernier, c'est la suprématie masculine : 18 garçons contre 11 filles.

Les parents ont profité d'un moment convivial lors d'un après-midi ensoleillé pendant que les bambins gazouillaient bien gentiment ou faisaient connaissance dans le réfectoire de l'école communale.

A cette occasion, la commune remet un cadeau (une parure d'essuies de bain) et offre aux parents une prime de 75 euros et un verre bien mérité !

Hans Véronique,
Echevine de la petite enfance

# Mariages

Le 24 mai 2017
Mme Marilyne DAMME
et Mme Isabelle BRAEM

Le 3 juin 2017
Mme Marie-Ange SACCO
et M. Christophe DEKENS

Le 3 juin 2017
Mme Laetitia UTEN
et M. Jérémie CHAMPENOIS

# Noces de diamant

Le 10 juin 2017
Noces de diamant des époux Derwa-Delandsheere

# Vie féminine Rosoux à Grand-Bigard

C'était le jeudi 20 avril, sous un soleil frais mais présent, que notre petit groupe véhiculé en toute sécurité par Patricia et Brigitte a découvert les Floralies à Grand-Bigard.

Nous avons été accueillis dès l'entrée par un grand cœur de tulipes rouge se reflétant dans la rivière. Au gré de nos flâneries, nous avons pu admirer des tulipes et des narcisses simples, doubles et triples…. De toutes les couleurs, le grand parc, parsemé de parterres bien fournis et printaniers, de massifs de rhododendrons, de jardins à l'anglaises nous a séduit.

Après un petit en-cas sur la grande pelouse, la visite de la serre fut un régal : de nombreux montages floraux plus exotiques, oiseaux de paradis, azalées, roses, orchidées, amaryllis, fuchsias, germinis et plein d'autres ont laissé des étoiles dans nos têtes.

Les plus courageux ont monté l'escalier en colimaçon de la tour carrée pour admirer un panorama de la ville de Bruxelles.

Une journée saine, conviviale et chaleureuse pour tous.

Brigitte, Jacqueline, Patricia et Sonia

# Une rentrée scolaire durable

La nouvelle année scolaire approche à grands pas et cette fois encore, l'éducation à la nature et à l'environnement occupera une place importante dans la plupart des écoles. Les enfants sont de plus en plus sensibilisés à l'impact de leurs actions sur l'environnement.

En tant que parent, montrez-leur le bon exemple et commencez par choisir avec eux du matériel scolaire écologique. Pour tous les articles en papier ou en bois, cela passe par exemple par le choix de produits portant le label PEFC. Un geste engagé pour l'avenir de vos enfants mais aussi celui de nos forêts.

Ecole et avenir vont de pair. Il est important de sensibiliser nos enfants et adolescents à l'impact de leurs choix sur l'environnement lorsqu'il s'agit de faire des achats. Et cela passe déjà par le choix de matériel scolaire durable.

Il existe toute une série de cahiers, blocs de cours, fardes, étiquettes, crayons, post-its et agendas qui portent le logo PEFC. Ce logo offre la garantie que les fibres de bois et de papier à partir desquels ces articles ont été fabriqués sont issues de forêts gérées durablement, c'est-à-dire des forêts qui ont été gérées de manière à respecter l'équilibre entre leurs trois fonctions : écologique, économique et sociale. Pas de coupe illégale du bois, de violation des droits humains, mais un respect de la faune et de la flore et un salaire décent pour les travailleurs forestiers… Un bel avenir pour nos forêts donc !

Il existe aujourd'hui une large gamme de produits portant le label PEFC sur le marché et notamment dans les rayons de la plupart des grandes surfaces, papeteries et magasins de jouets. S'il vous reste des éco-chèques dans vos tiroirs, c'est l'occasion de vous en servir. Ils sont valables pour tout achat d'articles scolaires (mais pas seulement) labellisés PEFC.

Bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle année sous le signe de la durabilité !

Website: www.pefc.be
Twitter: @PEFCBELGIUM
Instagram: @pefcbelgium
Facebook: Mon coin de forêt

# Les recyparcs accessibles aux commerçants et indépendants

Afin de faire la jonction entre les citoyens et les grosses entreprises (qui ont des contrats privés), depuis le mardi 16 mai 2017, quinze recyparcs de la zone Intradel de même que le Biocentre de Jeneffe et le Centre de Compostage de Soumagne (uniquement pour les déchets verts) accueilleront les commerçants et indépendants.

**Dans quels recyparcs ?**
Amay, Angleur, Flémalle 2, Glain, Hannut, Herstal, Herve, Huy, Juprelle, Lontzen, Nandrin, Ouffet, Trooz, Theux et Waremme.

**Quand ?**
Dès le 16 mai 2017 et uniquement les mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h et comme d'habitude, dernière arrivée ¼ d'heure avant l'heure de fermeture.

**Véhicules autorisés :** voitures, voitures + petite remorques (1 ou 2 essieux), petites camionnettes ou fourgonnettes. Interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

**Quelles sont les conditions d'accès ?**
L'accès se fait via un système de carte prépayée/rechargeable et donc de « packs de recharge » (www.intradel.be/pack).

A chaque passage, en fonction des matières déposées, un montant de la carte est débité (comme un abonnement téléphonique dont le solde diminue en fonction des appels).

Les quantités sont limitées à 1m³/jour/commerçant et indépendant toutes fractions confondues, sauf au Biocentre de Jeneffe et au Centre de Compostage de Soumagne (sans limite pour les déchets verts).
Si la carte n'est pas assez alimentée, l'accès sera refusé.

**Quels sont les prix des matières ?**
Matières payantes Tarif €/m³ H.T.V.A.
- Bois : 12€/m³ H.T.V.A.
- Déchets verts : 12€/m³ H.T.V.A.
- Encombrants combustibles/non combustibles et mixtes : 36€/m³ H.T.V.A.
- P.V.C. : 36€/m³ H.T.V.A.
- Plastiques durs encombrants : 36€/m³ H.T.V.A.
- Verre plat : 36€/m³ H.T.V.A.
- Frigolite : 3€/m³ H.T.V.A. Mais achat de sac au préalable (3,5€) au recyparc
- Inertes : 36€/m³ H.T.V.A.

# Commémoration à Flossenbürg et visite de Dachau

En avril dernier, Alain et Sonia Happaerts, Alex et Béatrice Hoste ainsi que moi-même avons accompagné Solange Dekeyser aux cérémonies de commémoration de la libération du camp de concentration de Flossenbürg.
C'est un camp de concentration situé au fin fond de la Bavière, juste avant la frontière avec la Tchéquie. Bien moins connu que d'autres, il comptait plus de 100 camps annexes avec 100.000 prisonniers de 18 nations. On y a recensé 73.296 morts dont 1.693 Belges. C'est Solange, dont le papa y a été prisonnier, qui nous a fait connaître ce camp.

En raison de ses gisements de granit, Flossenbürg était un petit village d'ouvriers tailleurs de pierre de la forêt du Haut-Palatinat. C'est en mai 1938 qu'un camp de concentration y a été créé. Les premiers détenus sont des Allemands soi-disant « criminels » ou « asociaux ». Les prisonniers politiques les rejoignent rapidement. Dès le début de la guerre, le camp est agrandi car il devient un camp de concentration pour les personnes déportées de tous les pays occupés. Le travail à la carrière est épuisant et le taux de mortalité augmente rapidement.

Aujourd'hui, le camp est transformé en véritable lieu de mémoire avec un musée. Malgré leur grand âge, les anciens n'hésitent pas à faire de longs voyages pour y revenir chaque année afin de perpétuer la mémoire de tous leurs camarades qui y ont laissé leur vie. Ils estiment que c'est un devoir pour eux car leur plus grande crainte est … l'oubli ! Nous avons la chance d'avoir fait la connaissance de Julien Van den Driessche, 92 ans, dernier Belge à avoir survécu à son incarcération à Flossenbürg. Nous avons noué avec lui de véritables relations affectueuses. C'est maintenant à chaque fois, pour lui comme pour nous, un réel plaisir de se rencontrer.

*Solange Dekeyser et Jack Terry*

A Flossenbürg, comme dans tous les autres camps, les détenus, constamment humiliés et opprimés, devaient travailler jusqu'à épuisement total. Les pires souffrances et tortures leur étaient infligées. Les exécutions arbitraires étaient monnaie courante. Bien peu ont pu survivre.

*Julien Van den Driessche (à gauche)*

Nous avons également visité le camp de concentration de Dachau. Construit en 1933, il a été le 1er camp et a servi de modèle pour tous les autres. Le « règlement disciplinaire et pénal », établi en 1933 pour Dachau, a été étendu aux autres camps. En 1939, la direction de la SS obtient la compétence de procéder à des exécutions sans procédure judiciaire. Les camps de concentration deviennent alors des centres de liquidation institutionnalisés. Tout détenu considéré « inapte au travail » était euthanasié.

A partir de 1940, Dachau connaît une augmentation vertigineuse de la mortalité. Les détenus, épuisés par le travail, ne devaient trouver aucun moment de repos et, vu les rations de famine qui leur étaient attribuées, les hommes dépérissaient rapidement dans la déchéance physique et morale. Sans compter les horribles tortures, d'une cruauté inimaginable, qui leur étaient infligées comme la bastonnade et la suspension au poteau. Celles-ci étaient exécutées dans la salle des douches, ce qui permettait de soumettre à cette torture jusqu'à 50 personnes simultanément.

Conçu au départ pour accueillir 6 à 8.000 détenus, Dachau comptait plus de 200.000 prisonniers en 1945. En plus des conditions de vie déplorables, le typhus a fait ravage et, comme dans les autres camps, rares sont ceux qui ont pu survivre.

Aujourd'hui Dachau est un mémorial avec son musée et son centre de documentation, véritable lieu d'études et de souvenir, à résonnance internationale.

*dîner au Parlement de Munich*

A Munich, nous avons visité le centre de documentation, musée du « National Socialisme », qui retrace l'histoire de 1920 à nos jours. Nous avons eu l'honneur d'être invités par Monsieur Karl FRELLER, Directeur de tous les sites de mémoire en Bavière pour une visite et un repas au Parlement de Munich.

Ces visites sont des expériences très enrichissantes. Quels exemples de courage, de force de caractère, d'altruisme mais aussi de joie de vivre nous donnent les anciens prisonniers. Comme le disait Charles Dekeyser, le papa de Solange : « Nous quittons le camp mais le camp ne nous quitte jamais ». Nous garderons dans nos cœurs le souvenir d'instants très émouvants, de rencontres chaleureuses, de visites très intéressantes mais aussi de soirées conviviales.

Béatrice Moureau

# Commémoration à WERETH

Wereth est un petit village situé près d'Amblève, rien ne pourrait le distinguer des autres villages de nos Ardennes si ce n'était son monument pour se rappeler certains événements qui s'y sont déroulés pendant la bataille des Ardennes. L'histoire de l'origine de ce monument est très émouvante.

*Cérémonie au monument*

Le 17 décembre 1944, onze soldats Afro-Américains perdent contact avec leur unité, le 333ème bataillon d'artillerie de campagne. Dans des conditions atmosphériques extrêmes, ils errent mouillés, affamés et gelés, sans nourriture ni boissons, à peine armés dans un pays qui leur est totalement inconnu. Ils arrivent chez Mathias LANGER qui, malgré les risques qu'il encourait, n'hésite pas à leur ouvrir sa porte et à leur offrir l'hospitalité. Ce fut hélas un répit de très courte durée pour ces soldats car les SS les ont capturés le jour même.

En février 1945, après la fonte des neiges, on a retrouvé les corps des 11 soldats. Ils avaient été battus, brutalisés, sauvagement torturés et exécutés par les nazis. Hermann, le fils de Mathias, alors âgé de 12 ans, était avec son père lorsque le massacre a été découvert. Cette vision d'horreur l'a marqué à jamais et, avec sa famille, il a érigé une croix à l'emplacement où les corps ont été retrouvés. Toute sa vie, il a voulu rendre hommage à ceux que l'on surnomme maintenant les « 11 de Wereth ». L'association de « l'US Memorial Wereth » a été créée et le site est devenu un mémorial, le seul monument en Europe dédié aux soldats Afro-Américains. La construction du monument a été l'œuvre de la vie d'Hermann. Aujourd'hui, ses enfants Sylvia et Patrick, aidés de leurs cousines, poursuivent son œuvre afin qu'on n'oublie jamais le tragique destin de ces 11 hommes. La présidente de l'Association n'est autre que notre amie Solange Dekeyser.

*Monument*

Le 13 mai dernier, Alain et Sonia Happaerts ainsi que moi-même, nous sommes rendus à la cérémonie annuelle. Quelque 400 personnes, autorités militaires belges et américaines, étudiants belges et américains, porte-drapeaux et sympathisants, se sont rassemblés pour rendre hommage aux « 11 de Wereth » et, à travers eux, à tous les soldats Afro-Américains qui se sont battus et ont donné leur vie pour notre liberté. Ces « soldats invisibles » étaient plus d'un million à avoir servi durant la seconde guerre mondiale.

Lors de cette journée, empreinte d'émotion, nous avons revu ceux qui nous ont accompagnés à Flossenbürg ainsi que notre cher ami Julien Van den Driessche (voir article sur Flossenbürg). Nous avons aussi fait la connaissance de Sandra Green, la nièce d'un des « 11 de Wereth ».

Béatrice Moureau

*Avec Solange Dekeyser et la famille Langen*

*Julien Vanden Driessche*

*Avec Sandra Green*

# Echos de l'école ...

## Une rencontre émouvante et inoubliable

Comme chaque année, les enseignantes du degré supérieur mettent un point d'honneur à commémorer avec leurs élèves le conflit mondial 40-45 par le cours d'histoire et la lecture de documents et par le traditionnel lâcher de ballons.

Cette année, le livre « Simon, le petit évadé » a été exploité en classe. Les enfants ont pu ainsi découvrir l'enfance de Simon Gronowski qui a échappé au camp de concentration et à une mort certaine et apprendre que sa maman et sa soeur y avaient péri.

Les élèves ont ensuite visionné l'émission « Les orages de la vie » qui lui était consacrée. Quelle ne fut pas leur surprise enfin d'apprendre qu'ils allaient le rencontrer « en vrai » lors d'une conférence qui se tenait à Donceel.

Une rencontre émouvante au cours de laquelle Simon a une nouvelle fois raconté son histoire et répondu gentiment aux questions des enfants.

## Le blind test de l'école

Le 20 mai, l'école de Berloz organisait son 4ème BLIND TEST au profit des classes de dépaysement des enfants de la 3ème à la 6ème année.

Une fois de plus, les nombreux participants étaient au rendez-vous, prêts à tester leurs connaissances musicales .

C'est sur le thème du cinéma, accueillis sur le tapis rouge et dans un décor de stars que des équipes de 4 à 8 joueurs ont cogité, chanté et dansé. Une ambiance conviviale, des parents déguisés, festifs et une équipe d'enseignante motivée ont fait de ce désormais traditionnel blind test, une soirée à marquer d'une croix dans le calendrier des festivités du village.

On se donne rendez-vous pour le 5ème épisode?

BERLOZ

# A la croisée des générations

Dimanche 30 avril a été une journée de rencontres.
Environ 200 visiteurs se sont attardés auprès de 14 stands.

Animations pour les plus jeunes, dessins sur une fresque géante, grimages, sculptures de ballons, jeux de cirque, bricolages, château gonflable, lecture et contes. Et pour tous les âges, découverte de l'aromathérapie, de la philatélie, du scrapbooking, de documents et objets en commémoration des guerres, de l'apiculture, d'un atelier culinaire, d'une ferme miniature, de l'art de la coiffure, de la photographie, de voitures anciennes et démonstrations d'éducation canine. Il y avait de quoi passer une journée agréable pleine d'échanges et de découvertes.

Un tout grand merci à tous les ambassadeurs pour leur investissement lors de cette journée !
Merci aussi aux visiteurs.

Cette année, le concours consistait à deviner quel membre du conseil communal correspondait à sa photo d'enfant. Pas si facile ! Seulement 3 familles ont fait un « sans faute ». La question subsidiaire pour départager les candidats consistait à évaluer le nombre de bouchons, il y en avait 538.

Une trentaine de lots ont été distribués. Le premier prix, un bon de 250€ sur une commande de mazout, a été remporté par la famille Fabry Illing.

Joseph Dedry

Véronique Hans

Béatrice Moureau

Roger Toppet

Alain Happaerts

Paul Jeanne

Sonia Roppe

Arnold Huens

Alex Hoste

Un tout grand merci à tous les sponsors qui ont offert des lots ou des bons d'achat pour cette journée : Palmazout, « Ô saveurs de Hesbaye », « Jardins de Berloz », « Créarti'style », « Panier garni », Leslie Warnier.

Béatrice Moureau

# La fête à Berloz

Le 11 juin dernier, se déroulait à Berloz la traditionnelle fête du village.
Comme chaque année, les activités et animations étaient nombreuses. Il y en avait pour tous les goûts.
Brocante, barbecue, animation musicale, forains, château gonflable, mur d'escalade et jeux populaires ont, une fois de plus, attiré beaucoup de monde.

Cette fois, le beau temps était au rendez-vous. Un soleil radieux accueillait les nombreux brocanteurs et visiteurs. La chaleur s'annonçait accablante l'après-midi, heureusement quelques jeux rafraichissants attendaient les participants des jeux populaires.

Merci au Sprinter Club pour le barbecue, à Sonia Vermeire pour l'organisation de la brocante ainsi qu'à tous les bénévoles. Un merci tout particulier aux animateurs des jeux qui, chaque année, donnent le sourire aux enfants et à leurs parents grâce à leur bonne humeur. Un nouveau record cette année : 85 participants !

Bien entendu, chaque enfant a pu repartir avec un cadeau.

A l'année prochaine !

Alain Happaerts,
Echevin des loisirs